

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

29 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-quatre mai deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10
11		Procurations : 1

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

-Madame MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoint -

-LANCIEN Catherine – GALCERA Valérie- Messieurs SASSUS Lucien - MAYSTRE Yves- ASELMAYER Yves

- VERGE Didier -

Excusés : SOUTRIC Pierre

Secrétaire de séance : Madame MOURET Simone

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2017/54 - Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

En 2018, le recensement de la population sera réalisé dans notre village. Deux agents recenseurs effectueront cette opération, mais pour répondre à la réglementation en vigueur, il convient de désigner un coordonnateur communal.

Monsieur le Maire propose la nomination du coordonnateur titulaire Yves ASELMAYER et d'une suppléante Catherine LANCIEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte cette proposition.

2017/55 - Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la CCPVG

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par la Préfecture en date du 2 mai 2017 explicitant le transfert possible des pouvoirs de police (voirie, assainissement, déchets, aire d'accueil des gens du voyage, habitat).

Après discussion et compte tenu des transferts déjà réalisés (gestion des déchets) et l'assainissement qui sera transmis en 2020,

Le Conseil Municipal, par 10 voix et une abstention, accepte le transfert au Président de la CCPVG :

- Voirie des zones d'activités,
- Déchets,
- Aire d'accueil des gens du voyage.

2017/56 - Convention de remboursement entre la CCPVG et la Commune – Nettoyage de la zone artisanale

Dans la Zone des Arraillès, après le nettoyage du terrain vendu à Pyrénées-Charpentes, un stock de pneus doit être dirigé dans Les Landes pour y être traité.

En accord avec la CCPVG, le règlement de cette opération sera étalé sur 4 années.

Il convient donc d'établir une convention entre la Commune et la CCPVG.

Après lecture de celle-ci par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la signature de cette convention.

Questions diverses

- Passage épareuse

Feuille de clôture du conseil municipal du 29 mai 2017

2017/54 - Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

2017/55 - Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la CCPVG

2017/56 - Convention de remboursement entre la CCPVG et la Commune – Nettoyage de la zone artisanale

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i>
<i>VERGE Didier</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i> <i>Procuration à J.M. ABBADIE</i>	